

16 mars Villepinte

CONVENTION de l'UNION POPULAIRE

**élections européennes
9 juin 2024**

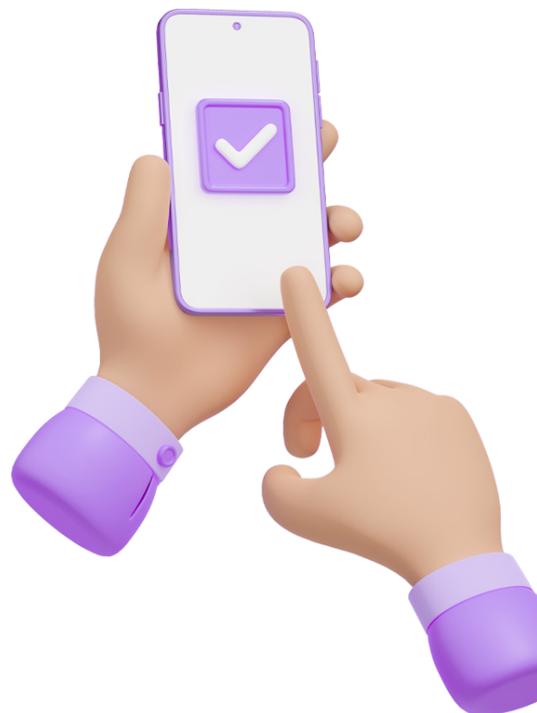
.....

PROPOSITION DE LISTE

**Le rapport complet du Comité électoral
de la France insoumise**

.....

6 mars 2023



Le rapport complet du Comité électoral de la France insoumise

1. La feuille de route confiée par les insoumis·es au Comité électoral

Le Comité électoral de la France insoumise a travaillé dans le cadre de la feuille de route élaborée et adoptée par les insoumis·es lors de l'Assemblée représentative du 16 décembre 2023.

Constatant le refus de l'union autour du programme de la NUPES des appareils socialiste, écologiste et communiste, celle-ci fixait l'objectif de construire "[une liste à l'image de l'Union populaire](#) (...) en regroupant des organisations politiques, des syndicalistes, des militant·es des associations, des intellectuel·es et des figures engagées dans les combats sociaux, écologistes, féministes, antiracistes ou altermondialistes."

Pour rappel, le [Comité électoral de la France insoumise](#) est composé de 15 insoumis·es. Chacun·e d'entre elles et eux est chargé·e du suivi de plusieurs départements. Conformément au document intitulé « Processus d'élaboration de la liste de l'Union populaire pour les élections européennes » présenté aux insoumis·es lors de l'Assemblée représentative, Nathalie Oziol et Paul Vannier, co-animateur·rices de l'Espace batailles électorales, en charge de l'ouverture de la liste avec Manon Aubry, co-présidente du groupe de la Gauche au Parlement européen, ont participé aux travaux du Comité électoral sans voix délibérative.

2. Méthode et calendrier d'élaboration de la liste

Le processus d'élaboration de notre liste européenne a débuté en janvier 2024 avec un appel à candidature adressé aux insoumis·es à l'issue duquel 1 682 candidatures ont été proposées et déposées via le formulaire en ligne sur Action populaire. À titre indicatif, c'est près de 3 fois plus qu'en 2019 (637 candidatures reçues).

Après leur dépôt, les candidatures enregistrées ont été transmises aux [boucles départementales](#) des départements de résidence des candidat·es pour être examinées collectivement par l'ensemble de leurs membres entre le 17 et le 25 janvier 2024. À l'issue de leur réunion, les boucles départementales ont transmis leurs remontées au Comité électoral de la France insoumise.

A. Premier week-end de travail : examen des remontées des boucles départementales et élaboration de la première liste provisoire de candidatures insoumises

Le Comité électoral s'est réuni pour un premier week-end de travail les 27 et 28 janvier 2024. Pour débiter ses travaux, chaque membre du Comité électoral a présenté une synthèse des avis transmis par les boucles départementales dont elle ou il est en charge du suivi afin de présenter les candidatures remontées et, parmi les autres candidatures, les profils pouvant être utiles à l'équilibre et à la représentativité de la liste.

Conformément au texte adopté par les insoumis·es, le Comité électoral a en effet travaillé à « **assurer la parité de genre, la diversité des profils sociaux, la diversité des implantations territoriales, et à valoriser la maîtrise des enjeux européens par nos candidat·es** ». Parmi les candidat·es qui se sont proposé·es, le Comité électoral a constaté une sous-représentation des femmes, des catégories populaires, des habitant·es des zones rurales. Dès lors, tout au long de ses travaux, il a œuvré à valoriser autant que possible ce type de candidatures afin de construire la liste la plus diverse et représentative possible.

Afin de garantir la représentativité territoriale de notre liste, le Comité électoral a également veillé, à chaque étape de son travail, à ce que la proportion de candidat·es issu·es d'une même région corresponde autant que possible au poids démographique de chaque région à l'échelle nationale. Ainsi, notre liste accueille par exemple 15 candidat·es francilien·nes soit 18,5% des membres de la liste, une proportion comparable à celle de la population francilienne à l'échelle nationale (18,8%).

Constatant que le nombre de candidat·es sur la liste (81) rendait impossible la représentation de l'ensemble des départements, le Comité électoral a veillé à la plus grande diversité possible des implantations départementales de nos candidatures. À cette fin, il a limité au maximum le nombre de départements dont sont issues plusieurs candidatures. Obligé à des choix, il a travaillé en prenant en compte le poids démographique des départements, priorisé les départements dépourvus de député·e insoumis·e et les départements ayant apporté davantage de voix à notre liste en 2019. Il s'est efforcé de permettre qu'au moins la moitié des départements d'une région soient représentés par une candidature. Pour assurer le meilleur maillage territorial possible, le Comité électoral a enfin veillé à ce que l'ensemble des anciennes régions soient dotées d'au moins une candidature. Une attention particulière a été portée aux régions dites d'Outre-mer. Le Comité électoral s'est, pour ce faire, appuyé sur les partenariats politiques conclus entre la France insoumise et des forces politiques ultramarines (Péyi-A en Martinique, PLR à La Réunion). Il a enfin souhaité la présence d'une candidature représentative des Français·es de l'étranger sur notre liste.

C'est à partir de l'ensemble de ces critères que le Comité électoral a établi une première liste de candidatures insoumises de 80 femmes et 80 hommes le samedi 27 janvier puis une liste de 40 femmes et 40 hommes le dimanche 28 janvier.

Tout au long de ce premier travail de sélection, le Comité électoral s'est particulièrement appuyé sur les remontées des boucles départementales, suivant leurs avis dans la quasi-totalité des départements.

B. Deuxième week-end de travail : élaboration de la deuxième liste provisoire des candidatures insoumises, premier travail d'ordonnement

Le Comité électoral s'est à nouveau réuni les samedi 10 et dimanche 11 février pour poursuivre ses travaux. Prenant en compte l'avancée des discussions avec d'éventuels partenaires et personnalités susceptibles de rejoindre notre liste, il a ramené la liste des candidatures insoumises à 36 femmes et 36 hommes, de manière à permettre l'ouverture de notre liste, constituée au total de 81 candidatures.

Lors de ce deuxième week-end de travail, le Comité électoral a commencé l'ordonnancement de la liste en constituant deux blocs de candidatures insoumises. Le premier rassemblant les 20 premières candidatures insoumises, le second les suivantes en veillant à chaque fois à garantir leur diversité à partir de critères socio-professionnels, territoriaux et d'âge.

Pour constituer le premier bloc de candidatures insoumises le Comité électoral a travaillé, à partir des remontées des boucles départementales, à valoriser le bilan de nos eurodéputé·es sortant·es, les candidatures fortement identifiées sur des combats emblématiques de l'insoumission et à assurer la plus grande diversité territoriale possible (toutes les régions de l'hexagone - à l'exception de la Corse - et les Outre-mer sont ainsi représentées dans les 20 premières candidatures insoumises).

Pour constituer le second bloc, il s'est appuyé sur les remontées des boucles départementales. Il a pris en compte l'ordonnancement proposé par les insoumis·es lorsque plusieurs candidatures issues d'un même département étaient renseignées dans les remontées des boucles départementales.

C. Troisième week-end de travail : auditions et ordonnancement des 20 premières candidatures insoumises

Fin février, pour préparer son troisième week-end de travail, le Comité électoral a auditionné les 20 premières candidatures insoumises et, afin d'affiner l'ordonnancement global de la liste, des candidat·es dont le profil pouvait permettre un rééquilibrage social, d'âge ou géographique de notre liste. Au total il a ainsi réalisé une trentaine d'auditions. Chaque audition a été conduite par au moins trois membres du Comité électoral.

Lors de son troisième week-end de travail, les samedi 24 et dimanche 25 février, le contenu de chacune des auditions a été présenté à l'ensemble des membres du Comité électoral. Ainsi éclairé, il a pu ordonnancer les 20 premières candidatures insoumises en travaillant à valoriser l'excellent bilan de nos eurodéputé·es sortant·es, les candidatures les plus susceptibles d'adresser un message fort du fait de leur incarnation des combats emblématiques de l'insoumission, en cherchant également à contribuer au développement de la France insoumise en permettant l'élection d'eurodéputé·es issu·es de régions très faiblement dotées en parlementaires insoumis·es.

D. Quatrième week-end de travail : ordonnancement final de la liste, intégration des candidatures d'ouvertures

Lors de son quatrième week-end de travail, les samedi 2 et dimanche 3 mars, le Comité électoral, prenant acte de la conclusion des discussions engagées avec une série d'organisations politiques, de composantes ou de personnalités, a intégré les candidatures d'ouverture à notre liste.

Conformément au texte voté par les insoumis·es, il a ainsi concrétisé notre volonté d'ouvrir largement notre liste d'Union populaire au-delà de nos rangs. Cet engagement tenu se traduit notamment par la présence de 4 candidatures d'ouvertures sur les 8 premières places de notre liste, c'est à dire sur le segment le plus éligible, et de 8 candidatures d'ouverture sur les 20 premières.

Outre l'apport de personnalités issues du monde syndical, associatif et politique, notre liste associe une série d'organisations ou de composantes politiques à notre campagne européenne. Le parti Révolution écologique pour le Vivant (REV), un collectif de membres de Génération·s, le parti Péyi-A de Martinique, le parti Pour la Réunion, le collectif Seine-Saint-Denis au cœur sont ainsi représentés sur notre liste par une ou plusieurs candidatures.

Après l'intégration de ces candidatures d'ouverture, le Comité électoral a réexaminé l'ensemble de la liste pour effectuer les ajustements nécessaires à la préservation des grands équilibres et de la diversité de la liste.

Il a enfin procédé à la rédaction du présent rapport ainsi qu'à celle d'une charte des candidat·es aux élections européennes 2024.

Au total, les membres du Comité électoral ont travaillé pendant 4 week-ends complets entre le samedi 27 janvier et le dimanche 3 mars. Ils ont par ailleurs réalisé 30 auditions, soit plus de cent heures de travail au total pour chacun·e des membres du Comité électoral, toutes et tous militant·es bénévoles. Par ailleurs, les discussions relatives aux membres du Comité électoral qui s'étaient portés candidat·es se sont déroulées en leur absence. Les deux qui sont retenu·es sur la liste avaient été proposé·es par leur boucle départementale au consensus.

3. Notre proposition de liste pour les élections européennes de 2024

A. Une liste de l'Union populaire

Le texte adopté par les insoumis·es à l'issue de notre dernière Assemblée représentative fixait l'objectif de construire une liste d'Union populaire, ouverte au-delà des rangs de la France insoumise.

Au final, notre liste accueille 16 candidatures d'ouverture, soit 20% de l'ensemble des candidatures.

Parmi elles, un eurodéputé issu d'EELV, l'ancien coordinateur de Génération·s, parti fondateur de la NUPES, une ancienne responsable des Jeunes écologistes particulièrement impliquée dans le travail des jeunes de la NUPES mais aussi des syndicalistes et personnalités engagé·es notamment pour les droits du peuple palestinien, le cessez-le-feu et l'arrêt des massacres à Gaza.

72% de nos candidat·es ont un engagement associatif ou syndical. Grâce à elles et eux, notre liste est le reflet de nombreux combats sociaux (pour la défense du droit du travail, pour les droits des étudiant·es, contre l'uberisation du travail ou la privatisation des services publics, etc.) ; écologiques (contre le Lyon-Turin, l'A69, pour la sortie du nucléaire, contre les méga-bassines, pour la défense de la condition animale, pour le développement d'une agriculture locale et paysanne, etc.) ; démocratiques (contre l'extrême droite ; pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour les personnes LGBTI).

B. Une liste à l'image de la société, représentative et diverse

Le document intitulé « *processus d'élaboration de la liste de l'union populaire pour les élections européennes* » présenté lors de notre dernière Assemblée représentative confiait au Comité électoral le soin de constituer une liste

« assurant la parité de genre, la diversité des profils sociaux, la diversité des implantations territoriales, et valorisant la maîtrise des enjeux européens par nos candidat·es. »

- Obligation légale incontournable dans l'élaboration d'une liste aux élections européennes, l'engagement de parité de nos candidatures est bien évidemment tenu avec 41 femmes candidates et 40 hommes candidats.
- Notre liste comporte également des candidat·es de profils sociaux très divers : agriculteur·rices, artisans, ouvriers et employé·es, travailleur·ses de la santé et du social, enseignant·es, cheminots, artistes, étudiant·es, travailleur·ses précaires, personnes sans-emploi, etc.
- Sur le plan de la représentativité territoriale, notre liste propose des candidatures implantées dans toutes les anciennes régions de l'hexagone à l'exception de la Corse, dans deux régions dites d'Outre-mer et chez les Français·es de l'étranger. 62 départements sont représentés (sur 81 possibles).
- Afin de valoriser la maîtrise des enjeux européens, notre liste reconduit nos eurodéputé·es sortant·es fort·es de leur très bon bilan : Manon Aubry, co-présidente du groupe de La Gauche au Parlement européen ; Younous Omarjee, président de la commission des Régions au Parlement européen ; Leïla Chaïbi, actrice majeure de la directive sur les travailleur·ses ubérisé·es torpillée par Emmanuel Macron ; Marina Mesure, engagée pour la sortie du marché de l'électricité et dans le syndicalisme international, notamment pour la protection des travailleur·ses.
- Enfin, le Comité électoral a tenu à valoriser l'engagement de la jeunesse. 13 de nos candidat·es ont moins de 30 ans. Le plus jeune a 20 ans. La moyenne d'âge de la liste est de 42 ans.

C. Une liste construite par les boucles départementales

Sur 65 candidat·es issu·es de la France insoumise, 93,8% ont été remonté·es par les boucles départementales (86,2% remonté·es au consensus de l'ensemble de la boucle - 7,7% remonté·es au consensus par une partie de la boucle départementale). Seules 4 candidatures (soit 6,1%) n'ont pas été remontées par leur boucle départementale : elles ont été retenues par le Comité électoral du fait de leur profil, de leurs engagements associatifs et de leur ancrage territorial dans la perspectives des échéances à venir.

Notre liste est ainsi l'émanation du mouvement. 59 (soit 91%) de nos candidat·es sont membres d'un groupe d'action. 44 (soit 68%) en sont animateur·rices. Les autres sont toutes et tous impliqué·es dans un groupe thématique ou occupent une responsabilité au sein du mouvement.

Le Comité électoral invite à présent les insoumis·es à se prononcer sur cette proposition de liste aux élections européennes. Nous remercions chaque insoumis·e qui s'est porté·e candidat·e. C'est grâce à chacune et chacun d'entre eux que nous pouvons vous présenter aujourd'hui l'aboutissement de ce travail.